



## Communications de la Municipalité au Conseil communal

Séance de l'Organe délibérant du 5 novembre 2020

### 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (THIERRY AMY)

#### Calendrier des élections communales 2021 et dispositif d'information à la population

A la suite de la publication de l'Arrêté de convocation du Conseil d'Etat du 7 octobre 2020, le calendrier des élections se présentera comme suit :

Mi-décembre 2020	Ouverture des listes Municipalité et Conseil communal - 1 <sup>er</sup> tour
18 janvier 2021 – 12h00	Dépôt des listes Municipalité et Conseil communal - 1 <sup>er</sup> tour
18 janvier 2021 – 13h00	Tirage au sort des places sur les listes d'entente Municipalité et Conseil communal ( <i>séance publique à la Maison de Commune</i> )
7 mars 2021	Elections Municipalité et Conseil communal – 1 <sup>er</sup> tour
9 mars 2021 – 12h00	Dépôt des listes Municipalité et Conseil communal – 2 <sup>e</sup> tour éventuel
9 mars 2021 – 13h00	Tirage au sort des places sur les listes d'entente Municipalité et Conseil communal ( <i>séance publique à la Maison de Commune</i> )
28 mars 2021	Elections Municipalité et Conseil communal – 2 <sup>e</sup> tour éventuel
6 avril 2021 – 12h00	Dépôt des listes Syndicature et suppléants Conseil communal - 1 <sup>er</sup> tour
6 avril 2021 – 13h00	Tirage au sort des places sur les listes Syndicature et suppléants Conseil communal ( <i>séance publique à la Maison de Commune</i> )
25 avril 2021	Elections Syndicature – 1 <sup>er</sup> tour et suppléants Conseil communal
27 avril 2021 – 12h00	Dépôt des listes Syndicature – 2 <sup>e</sup> tour éventuel
27 avril 2021 – 13h00	Tirage au sort places sur les listes Syndicature ( <i>séance publique à la Maison de Commune</i> )
16 mai 2021	Election Syndicature - 2 <sup>e</sup> tour éventuel
A définir	Installation des nouvelles Autorités par le Préfet du Gros-de-Vaud
30 juin 2021	Fin législature Municipalité sortante et Conseil communal sortant (2016-2021)
1 <sup>er</sup> juillet 2021	Début de législature Municipalité élue et Conseil communal élu (2021-2026)

Un dispositif d'information à la population va être mis en œuvre ces prochaines semaines. Il est cependant susceptible d'être modifié et adapté en tout temps en fonction de l'évolution des prescriptions en matière de protection contre la pandémie de Covid-19.

Outre des informations qui seront transmises par le biais des canaux habituels tels que le site Internet communal, la PIO ou les Reflets de Cugy, la Municipalité et le Bureau du Conseil communal envisageaient initialement la tenue d'une séance publique d'information sur le processus électoral, le fonctionnement du Conseil communal et de la Municipalité le 24 novembre 2020. Au vu des nouvelles mesures de lutte contre la pandémie de Covid-19, cette séance ne pourra malheureusement avoir lieu. Une information écrite sous forme de tout-ménage sera donc transmise à la population ces prochaines semaines.



En fonction du nombre de candidat-e-s qui se présenteront et de l'évolution de la situation sanitaire, une **séance de présentation des candidat-e-s à la Municipalité** pourrait être organisée le **jeudi 4 février 2021 à 19h30** à la **Maison villageoise**, selon un format qui reste à définir et sous réserve des mesures contre le Covid-19 qui auront cours à ce moment-là.

Enfin, une brochure d'information présentant les candidat-e-s à la Municipalité et au Conseil communal sera publiée et distribuée en tout-ménage avant le 1<sup>er</sup> tour des élections. La portée de son contenu dépendra de l'organisation ou non de la séance mentionnée précédemment.

### **Covid-19 – Mesures au sein de l'Administration communale et bâtiments communaux**

A la suite des dernières mesures de protection contre le Covid-19 édictées par le Conseil fédéral le 29 octobre 2020, le Plan de protection de l'Administration communale et des bâtiments communaux a été adapté en conséquence avec la généralisation de l'obligation du port du masque pour tous les usagers et collaborateurs au sein de l'ensemble des bâtiments publics, y compris dans la zone ouverte de la déchetterie. Les séances se font dorénavant systématiquement avec le masque et en respectant les règles de distanciation. Les pauses et repas en communs sont interdits jusqu'à nouvel ordre. Les règles applicables au guichet d'accueil de l'Administration communale restent les mêmes.

Les associations locales concernées par les nouvelles prescriptions cantonales et fédérales ont été informées par courriel des principales mesures ou limitations qu'elles doivent mettre en œuvre, tout en étant dirigées vers les sites Internet cantonaux et fédéraux pour le détail. Elles ont également été invitées à se référer à leurs associations faitières respectives pour procéder à l'adaptation de leur plan de protection. La Municipalité a décidé, à l'image de la pratique adoptée en début d'année, de ne pas facturer les locations de salles réservées par ces associations mais non utilisées du fait des nouvelles limitations édictées.

## **2. FORMATION ET JEUNESSE (JEAN-PIERRE STERCHI)**

### **Bilan des premières semaines du Centre d'animation socioculturelle**

L'intégration du Centre d'animation dans les locaux scolaires peut être qualifiée d'harmonieuse. La collaboration et l'entente du responsable du Centre avec le personnel de la cantine, les différents professionnels de l'école, ainsi que les auxiliaires qui interviennent ponctuellement en fin de journée est très bonne. Les animations proposées durant la pause de midi et les fins de journées plaisent beaucoup aux jeunes et leurs retours ainsi que les premiers remerciements des parents confirment le plaisir et la bonne ambiance que la petite équipe s'efforce de mettre en place.

La fréquentation a déjà légèrement augmenté depuis le début de l'année et les différents projets annoncés et/ou proposés par les jeunes permettront une meilleure visibilité et renforcera à n'en pas douter le succès de cette structure. Relevons aussi que pour les jeunes, c'est un lieu qui offre la possibilité de vivre des moments de discussions informelles appréciées avec le responsable du Centre dont le statut de « non-prof » constitue un élément facilitateur.

Actuellement, ce sont principalement des élèves de la 7<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> Harmos qui participent aux animations et la faible fréquentation des élèves les plus âgés du secondaire peut s'expliquer par la trop grande



intégration de la structure dans le bâtiment scolaire de la Combe. L'année prochaine, avec des locaux spécifiques au rez-de-chaussée du Motty, ce phénomène s'estompera très vraisemblablement.

Pour la suite, dès la rentrée des vacances d'octobre, le Centre poursuivra son développement en proposant un site Internet, de nouvelles animations, et les premiers ateliers avec inscription sur le temps de midi pour Cugy. La communication sera soignée et le responsable passera dans les classes de 7-8P pour annoncer le panel de nouveautés.

Enfin, au niveau du Codir de l'ASICE, les démarches de recherche d'un-e deuxième animateur-trice ont abouti et la personne qui secondera le responsable du Centre dès janvier 2021 a été engagée. Le cahier des charges de cette animatrice prévoit une partie de son temps de travail hors mur à Cugy et dans les autres villages de l'Association.

### **3. AFFAIRES SOCIALES (JEAN-PIERRE STERCHI)**

#### **Villages solidaires**

Le premier Forum de la méthodologie Villages solidaires a eu lieu le samedi 3 octobre 2020 au collège de la Combe, en présence d'une septantaine de personnes. Cette étape importante marque la fin de la première année de cette opération qui consistait à établir un diagnostic réalisé avec la participation des seniors. Il s'agissait d'en savoir un peu plus sur leurs conditions de vie dans nos deux villages.

Au travers de quatre ateliers thématiques, les participants ont pu découvrir les résultats des quelques 120 entretiens individuels et échanger sur ces constats. Un rapport de « diagnostic communautaire » sera établi et adressé aux communes tout prochainement. Un résumé vous sera présenté lors d'une prochaine communication. L'étape suivante qui démarre actuellement et qui va durer deux ans peut être résumée en trois mots : construction – émergence – réalisation. Il s'agira de déterminer les actions prioritaires et les moyens de les réaliser pour développer des activités répondant aux besoins exprimés.

Le groupe « Habitants » se renforcera et des groupes de travail seront constitués. Plusieurs projets se concrétiseront sur le terrain, tandis que la réflexion se poursuivra dans les forums (tous les six mois environ). Durant ces 24 mois, les relations entre le groupe « Ressources » et le groupe « Habitants » se fluidifient et gagnent en efficacité, tout comme la démarche dans son ensemble d'ailleurs.

### **4. BÂTIMENTS PUBLICS (CHRISTINE RAIS EL MIMOUNI)**

#### **Visite du chantier du Centre de vie infantine (CVE) annulée**

Au vu des nouvelles mesures de protection contre le Covid-19 édictées par le Conseil d'Etat, la visite du chantier prévue le samedi 7 novembre 2020 doit malheureusement être annulée. Les personnes inscrites ont été averties par courriel. Une éventuelle nouvelle visite pourrait être organisée ces prochains mois en fonction de l'évolution de ces mesures de protection. La date de celle-ci serait, le cas échéant, communiquée aux membres du Conseil communal.



## 5. ROUTES (FRÉDÉRIQUE ROTH)

### Chantier RC 501

Le chantier du giratoire sur la route de Bottens touche à sa fin. Après des travaux de marquage réalisés de nuit, la pose du renforcement en béton des zones d'arrêts de bus Cugy-Village est intervenue en début de semaine et a nécessité un déplacement des lieux de prises en charge des passagers. Un temps de séchage de 10 jours étant nécessaire, les arrêts de bus devraient à nouveau être disponibles le 13 novembre 2020 en fin d'après-midi, sous réserve de mauvaises conditions météorologiques.

## 6. SERVICE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (GÉRALD CHAMBON)

### Journée du recrutement du SDIS Haut-Talent

Pour information, le Service de défense contre l'incendie et de secours du Haut-Talent accueille ce soir en sa caserne de Montheron des candidats à la fonction de sapeur-pompier pour leur présenter en détail la nature de cette activité au service de la collectivité et les conditions d'engagement.

La fonction de sapeur-pompier offre la possibilité de découvrir des horizons nouveaux et variés et de vivre une aventure humaine passionnante au profit de la population. Si la lutte contre le feu est l'activité la plus connue, elle ne représente pourtant que 30% des interventions en général. La lutte contre les inondations, le sauvetage de personnes lors d'accident et la lutte contre les hydrocarbures ou les produits chimiques font également partie des missions à assurer.

Les critères de recrutement sont les suivants :

- avoir 18 ans révolus ;
- être en bonne forme physique ;
- habiter dans le canton de Vaud ;
- être disponible et motivé.

Le SDIS Haut-Talent est constitué à 100% de sapeur-pompier volontaires. Les personnes intéressées au sein du Conseil communal ou dans votre entourage peuvent obtenir de plus amples renseignements auprès du Commandant :

SDIS Haut-Talent  
Rte de Montheron 53  
1053 Montheron  
[sdis.haut.talent.vd@gmail.com](mailto:sdis.haut.talent.vd@gmail.com)

